



Mission d'assistance technique dans le domaine de la régulation et de la supervision bancaires à la COBAC

AFRITAC Centre a effectué une mission d'assistance technique à Libreville au Gabon, du 19 au 30 mars 2018, dans le domaine de la régulation et de la supervision bancaires, au bénéfice de la Commission bancaire de l'Afrique centrale (COBAC), l'autorité de supervision bancaire de la CEMAC.

Cette mission portait sur la régulation et la supervision prudentielle des établissements de paiement et des services de paiement. Elle intervient après un séminaire régional et une première mission à la COBAC consacrés à ce sujet, respectivement en septembre et octobre 2017, dont les résultats avaient été très fructueux.

La mission a été conduite par Monsieur Alexis Boher, conseiller résident en régulation et supervision bancaires à AFRITAC Centre, avec l'appui de Monsieur Marc Andries, expert court-terme recruté par AFRITAC Centre.

AFRITAC Centre remercie tout particulièrement Monsieur le Secrétaire Général de la COBAC, qui a reçu longuement les experts pour discuter de ce sujet complexe à fort enjeu pour la CEMAC, et qui a permis que cette mission d'assistance technique se déroule dans d'excellentes conditions de coopération avec une grande qualité de dialogue.

Les travaux menés avec l'équipe-projet de la COBAC ont permis (i) de passer en revue les dispositions envisagées pour le futur cadre de régulation en cours d'élaboration concernant les services de paiement de la CEMAC, (ii) de fournir des orientations relatives aux exigences prudentielles à retenir par la COBAC à l'égard des établissements et des services de paiement. Les échanges interactifs ont été l'occasion de confronter les normes internationales et les bonnes pratiques aux réalités de la sous-région, en vue de dégager des options prudentielles adaptées.

Après cette mission, la COBAC est désormais bien armée pour finaliser la préparation du règlement CEMAC relatif aux services de paiement et des règlements prudentiels d'application de la COBAC, pour ce qui concerne la supervision de ce secteur.